

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :

- | | |
|-------------------|---|
| RCG 16-011 | Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public situé au centre-ville afin d'y installer un système intelligent d'orientation et d'acheminement des piétons |
| RCG 16-012 | Règlement autorisant un emprunt de 5 800 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier chinois Phase II |
| RCG 16-013 | Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles |

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 1^{er} mars 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 4 mars 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon